Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire
Date de publication: SHAB, KABVS - 07.12.2018
Numéro de publication: KK04-0000002045
Canton: VS

Entité de publication:
Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion

Etat de collocation et inventaire Stal Concept Sàrl en liquidation

Débiteurs:
Stal Concept Sàrl en liquidation
CHE-254.135.458
Rue de la Dent-Blanche 8
1950 Sion

Remarques juridiques:
Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.
Suite à l'admission de trois productions tardives, en 1ère, 2ème et 3ème classe, un état de collocation rectifié est à nouveau déposé (art. 251 al. 4 LP et 69 OAOF).
Un délai de 20 jours, dès la date du dépôt, est imparti aux créanciers pour intenter une action en contestation uniquement contre les nouvelles collocations, à défaut elles seront définitivement acceptées (art. 250 LP).
Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours
Fin du délai: 27.12.2018

Remarques:
Office des poursuites et faillites de Sion, Rue des Vergers 1, 1950 Sion.
Le Substitut: Gérard Cheseaux